



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6987  
3 décembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE, EN DATE DU 2 DECEMBRE 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement indien, au mépris total des usages diplomatiques universellement acceptés et des normes de conduite internationale, a soumis les hauts fonctionnaires et le personnel du Haut Commissariat pour le Pakistan à Calcutta au traitement le plus barbare, à la suite du déclenchement des hostilités entre les deux pays provoqué par l'invasion du Pakistan par l'Inde, Je joins à la présente une copie de la note de protestation adressée à ce sujet au Haut Commissariat pour l'Inde au Pakistan.

2. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Syed AMJAD ALI

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ISLAMABAD

Le 19 novembre 1965

Le Ministre des affaires étrangères présente ses compliments au Haut Commissariat pour l'Inde au Pakistan et a l'honneur de déclarer que, selon les renseignements qui lui sont parvenus, le Haut Commissaire adjoint pour le Pakistan à Calcutta ainsi que les membres de son personnel et leurs familles ont été traités par les autorités du Bengale occidental d'une manière absolument contraire aux usages diplomatiques et aux normes de conduite internationale. Le Haut Commissaire pour le Pakistan à New Delhi a protesté contre les infractions suivantes :

1. En violation de l'immunité diplomatique, huit gardes armés ont été placés dans la résidence du Haut Commissaire adjoint et des membres armés des forces de police ont accompagné de hauts fonctionnaires et leurs épouses, prenant place à leurs côtés dans la même voiture.
2. Le 12 septembre 1965, à 20 h 30, la police de Calcutta a apposé les scellés sur les portes du Service des visas. La saisie par la force d'une partie des locaux d'une mission diplomatique et l'apposition de scellés sur ces locaux constituent une violation grave du principe de l'inviolabilité des missions diplomatiques. Le Service des visas n'a été rouvert que le 2 novembre, malgré des demandes réitérées. Il en a déjà été fait mention précédemment.
3. L'épouse d'un fonctionnaire, qui était enceinte, a été renvoyée de l'hôpital de Karrani sans qu'il soit le moins du monde tenu compte de son état.
4. Les lignes téléphoniques sont restées coupées, même après la conclusion du cessez-le-feu.
5. Les comptes des missions demeurent bloqués.
6. Des mandats expédiés en règlement de droits consulaires n'ont pas été remis au destinataire.

Le Gouvernement pakistanais espère que des mesures ont été désormais prises pour remédier à cette situation; il en demande confirmation en même temps que des excuses pour ce manquement effronté aux règles du comportement normal à l'égard d'une mission diplomatique.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat les assurances de sa très haute considération.

Le Haut Commissariat pour l'Inde  
au Pakistan, Islamabad.

-----

